



# SMIRTOM

du Plateau Picard Nord

## COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SMIRTOM DU PLATEAU PICARD NORD

### SEANCE DU 19 FEVRIER 2021

L'An Deux Mil Vingt et Un, le dix-neuf février, l'assemblée générale, légalement convoquée le 11 février 2021, s'est réunie en session ordinaire à BEAUMETZ, en la Salle des Fêtes Gérard DE BERNY, sous la Présidence de François DURIEUX.

#### Etaient présents :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE** : BAZIN Joël (1 voix), BERNARD Philippe (2 voix), BOUCHEZ Jean-Louis (3 voix), BOTTE Martine (3 voix), BOUVET Thierry (3 voix), CARON Daniel (3 voix), CRAMPON Laurent (2 voix), DELACHAMBRE David (1 voix), DELANNOY Guy (1 voix)(pouvoir à DUBREUIL Thierry), DELATTRE Guy (1 voix), DESPLANQUE Régis (1 voix), DEVILLERS Jean-Pierre (1 voix), DIMOFF Claude (2 voix), DOCHY Vincent (3 voix), DOUAY Yves (1 voix), DUBREUIL Thierry (1 voix), DUFETEL Bernard (1 voix), DUFOSSE Dominique (3 voix), DUHAUTOY Michel (3 voix), DURAND Daniel (1 voix), DURAND Jean-Paul (2 voix), DURIEUX François (4 voix), GLADYSZ Jacky (2 voix), GREF Evelyne (4 voix), LABOULAIS Pascal (1 voix), LANNOY Samuel (3 voix), L'HERMITE Joël (3 voix) (pouvoir à MASSET Jacques), LOUETTE Jocelyn (3 voix)(pouvoir à DURIEUX François), MAGNIER Jean-Michel (1 voix), MARCHAND Annie (2 voix) (pouvoir à PLAISANT Philippe), MARECHAL Emmanuel (3 voix), MASSET Jacques (2 voix), MAT Nadia (1 voix), MICHEL Alain (3 voix), MICHILSEN Jean-Paul (1 voix), MODESTE Yves (2 voix), MUNIER Dominique (2 voix), NIQUET Catherine (3 voix)(pouvoir à DEVILLERS Jean-Pierre), PATTE Didier (4 voix), PENET-CARON Catherine (3 voix)(pouvoir à DURIEUX François), PETIT Francis (3 voix), PIOT Pascal (10 voix) (pouvoir à DURIEUX François), PLAISANT Philippe (2 voix), ROUGEGREZ Fortuné (2 voix), ROUSSEAU Clémence (3 voix)(pouvoir à CRAMPON Laurent), ROUSSEL Éric (3 voix), ROUSSEL Ernest (1 voix), ROUSSEL Frédéric (1 voix)(pouvoir à Alain MICHEL), SEPTIER Didier (1 voix) (pouvoir à MAGNIER Jean-Michel), THUILLIER Bernard (5 voix),

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS** : DECRY Alexandre (1 voix), DESBUREAUX Alain (2 voix), DOUCHET Arnaud (3 voix), DUFRESNE Chantal (1 voix) (pouvoir à DESBUREAUX Alain), GOMES Stéphane (3 voix), PLAQUET Frédéric (1 voix) (pouvoir à GOMES Stéphane), TASSENCOURT Hubert (1 voix),

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE ET SOMME :**

BELLAREDJ Philippe (1 voix) (pouvoir à MAUGER Philippe), BOULARD Joël (1 voix), BOULLET Dominique (1 voix), CARLE Jean-Pierre (8 voix), CARPENTIER Philippe (1 voix), COLOMBEL Stéphane (1 voix), GACQUER Patrick (5 voix) (pouvoir à CARLE Jean-Pierre), MAUGER Philippe (1 voix), OLIVIER Éric (3 voix) (pouvoir à CARLE Jean-Pierre), PARMENTIER Vincent (7 voix), POISSON Marcel (2 voix), WALIGORA Jean-Luc (1voix)

#### Etaient absents ou excusés :

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE :**

AVISSE Frédéric (2 voix), BLOCKLET Patrick (3 voix), BOUGENIERE Jean-Christophe (3 voix), CANTRELLE Etienne (1 voix), DERAMECOURT Jean (1 voix), FEUTREL Olivier (1 voix), KMIÉC Franck (2 voix), LAVOINE Cyril (2 voix), LECOMTE Romain (2 voix), MACIOW Philippe (2 voix), PECOURT Florent (3 voix), PETIT Dany (1 voix), PETIT Ludovic (1 voix), VANCRAEYNEST Armand (2 voix), VASSEUR Gianni (1 voix)

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS** : CAUVET Jean-Louis (1 voix), HENQUENET Sébastien (1 voix),

**COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE ET SOMME** : MADANI-BUTIN Jean-Luc (2 voix), MARECHAL Nicolas (5 voix),

A été élu Secrétaire de Séance, à l'unanimité, Monsieur Eric ROUSSEL.

Il n'y a pas d'observation, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**ENQUETE ET DISTRIBUTION DES BACS PUCES**

Le Président informe l'assemblée que l'enquête démarrera très prochainement. Celle-ci est faite par la Société VIACOL. Vous découvrirez dans vos boîtes aux lettres, un document (le modèle vous est présenté dans les documents que l'on vous a remis en début de séance) vous invitant à prendre contact, soit par téléphone ou par internet afin d'obtenir votre bac ordures ménagères.

Le flyer sera distribué entre le 15 mars et le 30 avril 2021.

Le Président présente le site sur lequel les administrés devront se connecter pour remplir un questionnaire afin d'obtenir le bac ordures ménagères avec la puce intégrée.

**Quelques réactions :**

Michel DUHAUTOY : Il serait intéressant que les Communes prennent connaissance du listing des contribuables afin de voir s'il n'y a pas d'oublis, pour exemple des maisons qui se trouvent à l'écart du village.

François DURIEUX : Il y a plein de cas particuliers mais il est prévu que l'équipe dédiée du prestataire fasse toutes les boîtes aux lettres et repasse s'il est nécessaire. Les Communes seront averties par le prestataire du passage dans leur commune des équipes de distribution des flyers.

Francis PETIT : Y a-t-il autant de dossier que de lieu dans le menu déroulant.

François DURIEUX : Oui, il y a une fiche par lieu.

Fortuné ROUGEGREZ : Je crains que le bac ne soit pas assez grand pour une collecte tous les quinze jours.

François DURIEUX : Si cela arrive c'est que le tri n'est pas fait correctement.

Martine BOTTE : Il faudrait prévenir les administrés avant la distribution du document dans les boîtes aux lettres, car celui-ci peut être confondu avec de la publicité.

François DURIEUX : Nous en parlons déjà depuis un moment. Un article a été consacré à cela dans le journal d'info qui a été distribué toutes boîtes par les mairies.

Un stock de flyers sera mis à disposition dans les Mairies.

Francis PETIT : Il faudrait mettre le document dans une enveloppe pour le rendre plus crédible.

François DURIEUX : Cela a un surcoût.

Bernard THULLIER : Quand aurons-nous les documents à distribuer.

François DURIEUX : C'est le prestataire VIACOL qui distribue dans les boîtes aux lettres.

Comment sont gérés les ménages qui sont familles d'accueil ?

François DURIEUX : Lors de leurs inscriptions, elles devront se déclarer comme professionnel.

Attention les foyers qui ne se déclarent pas, n'auront pas de bacs mais ils paieront tout de même.

En ce qui concerne les anciens bacs, nous demanderons aux Communes de bien vouloir donner un coup de main en proposant de les récupérer, soit en allant chez l'habitant, soit en demandant à celui-ci de le ramener en mairie.

Pour les bacs jaunes, nous sommes actuellement en réflexion sur le fait de les équiper de collerette pointe de diamant en même temps que la distribution des nouveaux bacs ordures ménagères pucés.

Jean-Pierre DEVILLERS : Ce n'est pas une bonne idée de laisser les anciens bacs chez les habitants.

Monsieur le Président présente le DOB 2021, son contexte et les orientations stratégiques, au Comité Syndical.

**1) Contexte général :**

Rappel du caractère obligatoire d'un tel débat pour les Communes de plus de 3 500 habitants.

Monsieur le Président informe l'assemblée que ce rapport présente un volet financier et un volet ressources humaines.

**2) Les orientations stratégiques :**

Malgré cette année 2020 particulière, le SMIRTOM a poursuivi le travail pour la mise en place de la Tarification Incitative. Le nouveau permis de construire pour la déchetterie à plat de Doullens a été déposé. Le Syndicat vient de recevoir l'arrêté ACCORDE. Le premier camion robotisé est arrivé fin d'année.

Il faudra prendre des mesures pour faire face à l'évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes – TGAP : Le projet de Loi de finances de 2019 prévoit une augmentation sur les prochaines années, d'abord « faible » d'un euro en 2020 (passant de 17 € à 18 €/la tonne) pour passer en 2021 à 30 €/la tonne. Pour atteindre 65 €/la tonne en 2025.

- Une projection sur 2021 est présentée au Comité Syndical.

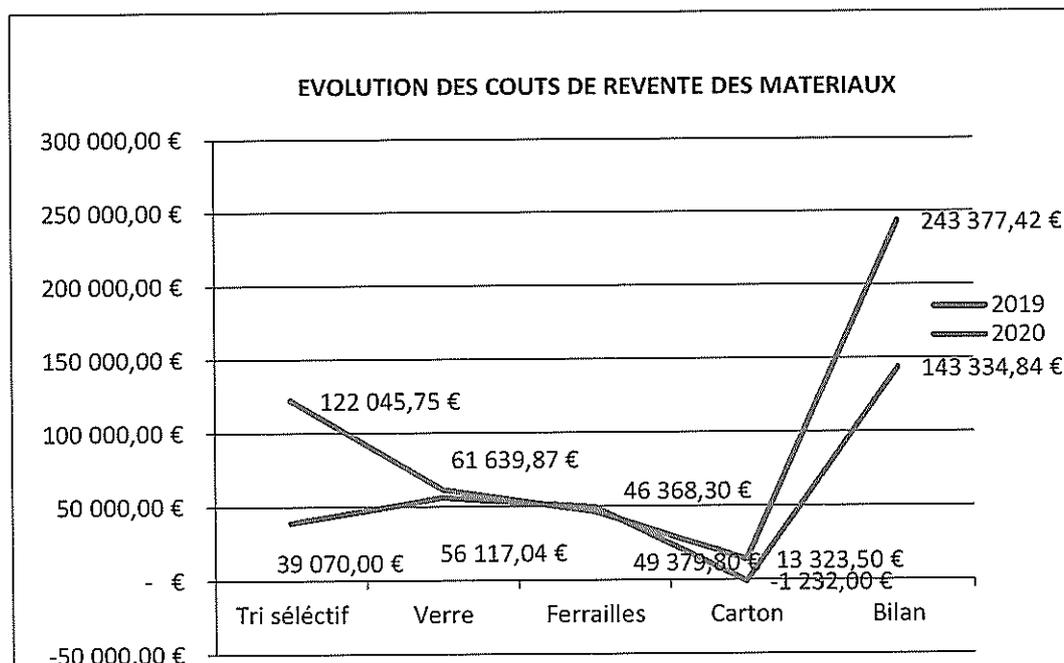
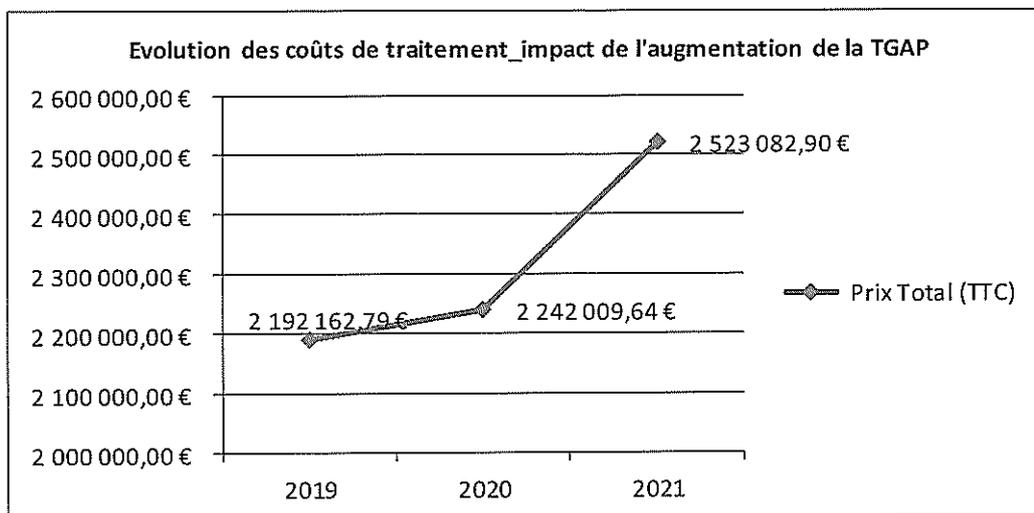
Dans ce contexte, l'urgence est de s'engager de façon volontariste sur la réduction drastique de nos déchets ultimes et d'augmenter nos taux de déchets valorisables.

- Le SMIRTOM y a déjà travaillé avec le Bureau d'études ENVIREC, soit :
  - Optimisation des collectes avec une tarification incitative à la levée
    - Collecte avec réduction de fréquence OMR
    - Mise en œuvre d'une solution Biodéchets (obligatoire dès 2024 – selon la directive européenne)
    - Robotisation des collectes sur zones rurales + développement de points de regroupement

Le Président passe la parole à Philippe PLAISANT, Vice-Président chargé des finances afin qu'il présente la partie budgétaire du DOB.

Présentation tout d'abord de la répartition des tonnages collectés par sorte de déchets, chiffres qui vont aider à une perspective des coûts pour 2021.

- Ordures ménagères : 9 820 tonnes, 44 %, soit 221 kg/hab
- Encombrants en porte à porte : 373 tonnes, 2 %, soit 8 kg/hab
- Verre : 1784 tonnes, 8 %, soit 40 kg/hab
- Tri sélectif : 3047 tonnes, 14 %, soit 69 kg/hab
- Déchets verts en porte à porte : 429 tonnes, 2 %, soit 11 kg/hab
- Déchetteries :
  - Encombrants : 4309 tonnes, 19 %, soit 97 kg/hab
  - Bois : 1037 tonnes, 4%, soit 23 kg/hab
  - Déchets verts : 1505 tonnes, 7 %, soit 34 kg/hab



Nous constatons dans ces deux graphiques une augmentation des coûts de traitement (+ 281 000 €) et une diminution des coûts de revente des matériaux (- 100 000 €).

Il faudra donc trouver pour le budget 2021, 381 000 € pour faire face à la TGAP, aux nouveaux tarifs des marchés de traitement et à l'effondrement des prix de revente.

### 3) Les ressources budgétaires courantes :

	2018	2019	2020
Contribution des collectivités adhérentes	3 255 480 €	3 262 593 €	3 324 329 €
Redevance spéciale	189 606 €	156 685 €	156 690 €
Déchetteries SAINT-OUEN et PAS-EN-ARTOIS	103 348 €	86 468 €	85 144 €
Vente matériaux + bacs + Pro en déchetterie	310 319 €	371 280 €	203 306 €
Soutiens des Eco-organismes	640 602 €	897 683 €	630 399 €
Subvention PPD	- €	61 194 €	- €
Remboursement sur rémunérations	110 752 €	82 006 €	192 064 €
Abonnements aux déchets verts	59 500 €	58 600 €	58 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 669 606 €</b>	<b>4 976 510 €</b>	<b>4 650 133 €</b>

### Les contributions :

Les contributions 2020 ont été revues à la hausse, pour passer de 72 €/hab à 74 €/hab. Nous constatons que malgré cette augmentation il sera difficile d'équilibrer le budget pour 2021.

### Vente des matériaux :

Nous observons une forte baisse des ventes des matériaux notamment pour le papier-carton-journaux magazines. (61 998 € en 2019 pour 2 918 € en 2020)

### Le soutien des Eco-organismes :

La différence s'explique par le fait qu'en 2019 CITEO avait versé une aide pour le projet des fibreux de 275 290 €.

### Remboursement sur rémunération :

Cette forte augmentation s'explique par le taux d'absentéisme élevé des agents pour cause de maladie ordinaire, de longue maladie et de maladie longue durée, soit 32,3 % qui représente 10 agents absents sur l'année 2020.

#### 4) Les charges de fonctionnement par chapitre :

	2018	2019	2020
011 - Charges à caractère général	2 504 978 €	2 910 825 €	2 870 496 €
012 - Charges de personnel	1 399 529 €	1 376 463 €	1 501 595 €
65 - Autres charges de gestions courantes	79 091 €	79 442 €	85 930 €
66 - Charges financières	12 112 €	21 994 €	13 394 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 995 711 €</b>	<b>4 388 724 €</b>	<b>4 471 415 €</b>

#### 5) Les principaux postes de dépenses :

	2018	2019	2020
Carburant	211 397 €	222 208 €	195 899 €
Entretien du matériel roulant	76 237 €	107 815 €	135 491 €
Rémunération des prestataires (611)	1 934 103 €	2 268 776 €	2 213 892 €
Assurances et autres charges	283 242 €	310 121 €	325 214 €
Charges du personnel	1 399 529 €	1 376 463 €	1 501 595 €
Les autres charges	90 716 €	100 942 €	99 322 €

##### ▪ Entretien du matériel roulant :

L'augmentation observée pour ce poste est principalement due au vieillissement du parc de camions BOM, ceux-ci sont de 2016. Des changements de pièces d'usures ont été faits.

##### ▪ Rémunération des prestataires (611) :

Faible écart entre 2019 et 2020 mais il reste des factures de 2020 à régler (± 55 000 €)

##### ▪ L'assurance statutaire du personnel :

La SOFCAP a renégocié ses tarifs pour l'année 2021 auprès du CDG80, vu la forte évolution des absences pour raison de santé pour l'ensemble des collectivités adhérentes. Une augmentation de 15 % a été négociée par le CDG80, ce qui représente pour le Syndicat une augmentation de 6 600 € (2020 : 43 645 € - 2021 : 50 245 €)

Qui sont nos prestataires du poste 611, demande un Délégué ?

- VEOLIA pour nos marchés de traitement OM, TRI et déchetterie (encombrants, bois, déchets verts)
- MINERIS pour la collecte et le traitement du VERRE
- ORTEC pour les déchets dangereux et souillés
- SEVIA pour les huiles usagers

Le Président informe l'assemblée que le Syndicat étudie la possibilité d'acquérir un PACKMAT mobile, matériel qui tasse les bennes, et qui permettrait de faire des économies sur les rotations de bennes de déchetterie d'environ 12000 €/mois. (Coût d'achat 80 000 € dont 14 000 € de FVTVA à récupérer).

Il n'y a plus de question sur le budget de fonctionnement, le Vice-Président présente les investissements.

6) **Les investissements :**

Dans le contexte sanitaire 2020 et ses contraintes, très peu d'investissements ont été faits :

DEPENSES	Réalisées en 2020
Réhabilitation ancien site SMITOM	35 604 €
Mission de coordination	504 €
Dossier nouveau permis de construire et DCE	35 100 €
Achat de filets pour les ampliroll	2 027 €
Fourniture des pointeuses	12 071 €
Achat d'un ordinateur	1 132 €
<b>Total</b>	<b>50 834 €</b>

RECETTES	Perçues en 2020
FCTVA (2018 – retard des versements arrivés en mai 2020)	150 710 €
FCTVA (2019)	11 709 €
<b>Total</b>	<b>162 419 €</b>

Emmanuel MARECHAL demande où en sont les négociations pour la vente de Bernaville.

François DURIEUX : Une partie va être achetée par le Syndicat d'eau de Bernaville pour 53 000 €, la transaction se fera courant juin 2021. Il reste encore à trouver des acheteurs pour les deux parties restantes, la vente pouvant se faire en lots.

7) **Le résultat de clôture 2020**

	<b>RESULTATS 2020</b>		
	<i>Section investissement</i>	<i>Section de fonctionnement</i>	<i>Total des sections</i>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	4 398 460,60 €	8 548 291,76 €	12 946 752,36 €
Titres de recettes émis	616 948,80 €	4 690 828,69 €	5 307 777,49 €
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires	4 398 460,60 €	8 548 291,76 €	12 946 752,36 €
Mandats émis	329 294,20 €	4 925 746,26 €	5 255 040,46 €
<b>RESULTAT PROVISoire</b>			
Excédent	287 654,60 €	-234 917,57 €	52 737,03 €
Déficit			

Nous clôturons cette année avec un petit excédent de 52 737.03 €, mais un déficit en fonctionnement de 234 917.57 €. Il faut bien garder en mémoire que le Syndicat doit pour 2021, trouver 381 000 € supplémentaires.

### 8) Les orientations du Syndicat pour 2021

- La création d'une déchetterie à plat à DOULLENS
  - Le nouveau permis de construire est accordé, avec une obligation de présenter une attestation d'étude de pollution des sols.
  - Le dossier de consultation des entreprises (DCE) va être lancé prochainement, les travaux prévisionnels s'élèvent à 987 000 € TTC.
  - Acquisition d'un chargeur MANITOU pour rechargement des déchets déposés sur la future déchetterie de Doullens (65 000 €)
- Négociation en cours pour l'acquisition d'un compacteur PACKMAT autonome (Environ 80 000 €) pour faire des rotations dans les déchetteries
- L'achat des bâtiments appartenant à la Ville de Doullens : Propriété voisine de celle du SMIRTOM rue du Fossé Savignac. (Réflexion en 2021 pour un projet de réhabilitation).

### Planning de mise en œuvre du scénario III pour la tarification incitative préconisé par le bureau d'étude ENVIREC et retenu par le SMIRTOM

Echéances	Etapes
Année 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La fourniture et l'installation de matériels et équipements pour le suivi des mouvements de bacs (levées, lecture des informations dans la puce, etc...), de l'activité des véhicules sur les BOM</li> <li>- Logiciel de facturation des usagers</li> <li>- 1<sup>er</sup> ordre de service pour la fourniture des bacs pucés</li> <li>- Consultation pour la communication sur la Tarification Incitative</li> <li>- L'enquête et de la distribution des bacs pucés avec la communication aux usagers – Constitution du fichier de redevables (la réunion de lancement a eu lieu le 28 janvier 2021)</li> <li>- Choix du financement du service en TEOMI ou REOMI pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et élaboration de la grille tarifaire</li> </ul>
Année 2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite du plan de communication</li> <li>- Démarrage du service avec les nouvelles tournées – Rodage et optimisation</li> <li>- Facturation à blanc</li> </ul>
Année 2023	Mise en œuvre effective de la TI (facturation réelle REOMI ou avis imposition de taxe foncière avec part variable TEOMi)

Le Président demande d'être vigilant sur le choix de la tarification incitative :

TEOMI ou REOMI :

Il faut savoir que pour une REOMI nous prenons 100 % de risque contre 20 % de risque avec la TEOMI.

Le Président donne la parole à Stéphane GOMES, Vice-président en charge du personnel pour présenter la partie RESSOURCES HUMAINES.

## LES RESSOURCES HUMAINES

### 1) Evolution des dépenses du personnel

	2018	2019	2020
Rémunération des titulaires	705 220 €	750 219 €	780 111 €
Rémunération non titulaires	219 507 €	174 200 €	293 706 €
Rémunération contrats aidés	69 949 €	48 642 €	- €
Charges sociales	392 822 €	391 694 €	413 681 €
Autres charges du personnel	12 031 €	11 708 €	14 097 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 399 529 €</b>	<b>1 376 462 €</b>	<b>1 501 595 €</b>

Le Vice-Président explique l'augmentation du coût de rémunération des non titulaires qui est due principalement par le taux d'absentéisme élevé des agents titulaires que l'on doit remplacer.

Mais dans ce coût des rémunérations des non titulaires, il faut prendre en compte le remboursement par l'assurance statutaire (SOFCAP) des salaires des agents titulaires en congés de maladie (carence de 10 jours pour les arrêts de maladie ordinaire).

### 2) Le régime indemnitaire – Les avantages en nature

	2019	2020
<b>RIFSEEP</b>	<b>110 434 €</b>	<b>99 216 €</b>
<b>PRIME COVID</b>		<b>25 027 €</b>

Nature de l'avantage	Nombre d'agents	Coûts
CNAS (Comité National d'Action Sociale)	40	8 692€
Participation au maintien de salaire (120 €/an par agent)	26	3 074 €
Remboursement frais de déplacement formation CNFPT	3	71 €
Formation PACKMAT à la déchetterie de Saint-Ouen	4	600 €

- La partie IFSE est versée mensuellement (enveloppe totale 73 368 € pour 43 agents)
- Le CI est versé semestriellement avec des retenues liées à l'absentéisme et à la manière de servir de l'agent (enveloppe totale 25 848 € pour 38 agents)

### 3) La répartition de l'absentéisme

La part du temps perdu en raison des absences est de 32.3 % contre 19.9 % en 2019, ce qui représente 10 agents sur toute la période de l'année 2020.

Nous avons cinq agents en longue maladie ou longue durée. Pour les autres agents, ceux sont des arrêts de maladie ordinaire ou des interruptions pour accidents de travail.

Stéphane GOMES explique au Comité que l'on peut seulement travailler sur le levier « accident du travail ». On observe encore beaucoup de comportements à risque de la part des agents de collecte, même si des rappels à l'ordre ont été donnés (ne pas soulever les bacs à la main pour les vider – ne pas aller chercher des sacs au fond des bacs etc...).

Pour les arrêts de longue maladie ou longue durée ceux sont des agents avec des pathologies très graves.

\* \*  
\*

Il n'y a pas d'autres observations.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le fait que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu.

### **LE SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS VERTS**

Nous constatons sur le territoire où l'abonnement des déchets verts est mis en place, que certains foyers peuvent présenter à la collecte jusqu'à 10 bacs.

Il est donc proposé, pour équilibrer au mieux le service, les conditions d'abonnements suivantes :

De 1 à 2 bacs : 60 €/an l'abonnement

A partir de 3 bacs : 100 €/an l'abonnement

En ce qui concerne le remboursement des compostainers aux ménages qui ne désirent plus s'abonner, le montant reste à 20 €

Il est rappelé que le coût d'achat d'un compostainer au SMIRTOM reste à 50 €.

Le Comité Syndical accepte, à l'unanimité, les propositions du Président reprises ci-dessus.

### **LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS**

Le Président propose pour faire face à l'augmentation importante de la TGAP en 2021, le SMIRTOM que la collecte des encombrants se fasse désormais sur rendez-vous.

Cela permettra un tri à la source des déchets et principalement le mobilier.

Si le mobilier est collecté en porte à porte, il va directement en enfouissement et coûtera en traitement pour 2021, 113 €/la tonne.

Si celui-ci est déposé en déchetterie, dans une benne éco-mobilier, il ne coûte rien en traitement et le Syndicat perçoit une aide à la valorisation de 20 €/la tonne.

Il y a débat sur le fait de continuer les encombrants sur RDV ou d'arrêter ce service car le SMIRTOM propose à sa population 5 déchetteries répartis sur son territoire.

Il est décidé, par le Comité Syndical, à l'unanimité, d'organiser cette année la collecte des encombrants sur rendez-vous.

### **SIGNATURE ELECTRONIQUE OCAD3E**

Dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) sur les déchèteries du Syndicat, une convention a été signée entre OCAD3E et le SMIRTOM du PPN le 30 juillet 2015.

Cette convention a pour objet de régir les relations techniques et financières entre OCAD3E et la Collectivité qui développe un programme de collecte sélective des DEEE et celle-ci a pris fin au 31 décembre 2020.

OCAD3E a obtenu le renouvellement de son agrément comme éco-organisme coordonnateur pour l'année 2021, l'arrêté a été signé le 23 décembre 2020 par le Ministère de la transition écologique, le Ministère de l'intérieur et le Ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Il prend effet au 1er janvier 2021 pour une durée de six ans, conformément au cahier des charges et prendra fin de plein droit en cas de retrait par les Pouvoirs Publics ou en cas d'arrivée à son échéance de l'agrément d'OCAD3E en cours à la date de signature de la présente convention.

Il sera demandé à l'Assemblée d'autoriser le Président à signer le renouvellement de cette convention avec OCAD3E.

La recette attendue pour les 4 trimestres s'élève à environ 25 000 €.

Le Comité Syndical, autorise à l'unanimité, le Président à signer la convention avec OCAD3E.

**AVENANT SOFAXIS (assurance statutaire)**

Le Président, expose à l'assemblée que le Centre de Gestion a été destinataire le 28 juin 2020, en sa qualité de souscripteur du contrat groupe, d'une lettre de résiliation à titre conservatoire de l'assureur CNP Assurances compte tenu de la forte évolution des absences pour raisons de santé pour l'ensemble du contrat. Dans ce cadre, les services du Centre de Gestion ont mené, en relation avec le courtier gestionnaire SOFAXIS, les négociations nécessaires permettant d'assurer la pérennité du contrat d'assurance sur la dernière année et obtenu le maintien des taux. Depuis, suite à la pandémie actuelle, il a été constaté une nouvelle dégradation de la sinistralité à hauteur de 32%, ce qui l'a amené finalement à accepter le principe d'une revalorisation des taux. Ainsi, l'examen des résultats du contrat groupe amène la compagnie à procéder à des aménagements de nos conditions d'assurance à partir du 1er janvier 2021, comme suit :

SMIRTOM DU PLATEAU PICARD NORD – DOULLENS  
CDG 80

ASSURANCES 2021  
PROPOSITION TARIFAIRE DES AGENTS AFFILIES A LA CNRACL

Références de votre contrat : 1406D - 22347  
Date de début de votre contrat : 01/01/2018  
Date de terme de votre contrat : 31/12/2021

**GARANTIES ACTUELLES**

Taux de remboursement des indemnités journalières : 100%

Décès Accident Travail Longue Maladie / Longue Durée Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt Maternité - Paternité	6.58 %
---	--------

**NOUVELLE PROPOSITION**

Taux de remboursement des indemnités journalières : 100%

Décès Accident Travail Longue Maladie / Longue Durée Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt Maternité - Paternité	7.57 %
---	--------

La signature du présent projet formalise l'accord des parties et matérialise leurs engagements respectifs.  
Le contrat prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.  
Cette proposition donnera lieu à la rédaction d'un avenant au contrat qui devra être signé par l'assuré et qui reprendra les éléments figurant dans la présente proposition.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant dans les conditions présentées ci-dessus.

Dominique DUFOSSE conseille au Syndicat de lancer une consultation afin de mettre en concurrence les assurances. Il fait remarquer que les 10 jours de carence pour les congés de maladie ordinaires sont beaucoup.

## **LE TABLEAU DE L'EFFECTIF PERMANENT DU SMIRTOM**

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir apporter une modification au tableau de l'effectif permanent du Syndicat, suite aux propositions du tableau des avancements de grade 2021.

Il est proposé de créer le poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité, la modification du tableau de l'effectif permanent du Syndicat.

## **LE RIFSEEP POUR LES AGENTS DU TECHNIQUE DE CATEGORIE A ET B**

Le Président propose à l'assemblée de reprendre les conditions d'attributions prévues dans les délibérations n° 20171221/02 et n° 20181211/07 et de les appliquer pour le grade d'Ingénieur et de Technicien, notamment pour :

### **I. Modalités et périodicités de versement**

Le montant attribué au titre de l'IFSE, et le cas échéant au titre du CIA, sera librement défini par l'autorité territoriale, par voie d'arrêté individuel, et dans la limite des conditions prévues par la présente délibération. La part IFSE sera versée mensuellement, le CIA lié à l'engagement professionnel, sera versé semestriellement.

### **II. Modalités de retenue ou de suppression pour absence**

Durant les congés annuels et les autorisations spéciales d'absence (ASA), les primes sont maintenues intégralement.

Le versement du RIFSEEP sera proratisé uniquement sur le CI en fonction du nombre de jours d'absence pour :

- Congés de maladie ordinaire,
- Congé de longue maladie, grave maladie, longue durée,
- Congés pour maternité, paternité ou adoption,
- Accident du travail, maladie professionnelle,
- Absence injustifiée

Il n'y aura pas de retenue ou de suppression pour absence sur l'IFSE.

### ***Après délibération, l'assemblée délibérante, a décidé***

- D'instaurer le RIFSEEP pour les agents relevant des cadres d'emplois et des conditions fixées ci-dessus.
- D'autoriser le Président à fixer par arrêté individuel le montant pour chaque agent titulaire ou non-titulaire de la collectivité la part d'IFSE et le pourcentage de CIA dans les limites du plafond fixé par la réglementation en vigueur,
- De prévoir et d'inscrire chaque année, les crédits correspondant au budget de l'exercice courant.

## **REDEVANCE SPECIALE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Le Président explique à l'assemblée les échanges avec le Conseil Départemental, et que celui-ci est redevable au Syndicat de la somme de 10 950 €.

Le Département s'est engagé à régler ce reliquat, et a demandé au SMIRTOM de bien vouloir revoir la convention après avoir mis en place une facturation à blanc afin de déterminer précisément leurs besoins.

Le Comité Syndical est d'accord sur le principe et autorise le Président à signer la convention avec le Conseil Départemental.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Il est demandé au Président de bien vouloir fournir aux Mairies un document pour les encombrants expliquant le nouveau principe avec les raisons pour lesquelles on fait cela et qui serait destiné à leurs habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 17 h 05.

**SEANCE DU 19 FEVRIER 2021**

<b>Désignation des pièces : objet</b>	<b>Référence de l'acte</b> <i>N° Délib/AR ou DC</i> <i>+ Date</i>
<i>DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021 (BOB)</i>	<i>20210219/01</i>
<i>ABONNEMENT AUX DECHETS VERTS 2021</i>	<i>20210219/02</i>
<i>SIGNATURE ELECTRONIQUE CONVENTION OCAD3E</i>	<i>20210219/03</i>
<i>AVENANT SOFAXIS (Assurance statutaire)</i>	<i>20210219/04</i>
<i>TABLEAU DE L'EFFECTIF PERMANENT DU SYNDICAT</i>	<i>20210219/05</i>
<i>RIFSEEP GRADES CATEGORIE A (INGENIEUR) et B (TECHNICIEN)</i>	<i>20210219/06</i>

Le Président,

La Secrétaire de Séance,

Les Membres du Comité Syndical,